

Assemblée générale extraordinaire du mercredi 2 juin 2021 à 20h00 à la chapelle de Chaumont.

1. Liste des présences :

Présences du comité : Florence Hippenmeyer, Christelle Audebrand, Joëlle Tosetti, Frédéric Coulet, Mazal Chevallier

Absences excusées du comité : Marc Tosetti, Laurent Naguel

Présences et absences excusées des membres : selon liste annexée

PV du jour : Sandra Moreira

Accueil :

Frédéric Coulet souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande si l'ordre du jour est accepté.

Q : Jean-Marc : Pourquoi la convocation à l'assemblée extraordinaire n'a pas été envoyée à ceux qui n'ont pas internet ?

Réponse du Comité : Il y a eu un « QUAC » concernant l'envoi par la poste et elle présente ses plus plates excuses.

Q : l'assemblée peut-elle avoir lieu si quelques personnes n'ont pas été informées/convoquées ? Peut-on voter sur la validation de la modification des Statuts en leur absence ?

R : Légalement selon le CO et statutairement toutes les personnes présentes ont la possibilité de siéger à cette assemblée et d'accepter une modification des statuts. Par conséquent, légalement l'assemblée peut avoir lieu.

2. Procès-verbal assemblée générale 2021 du 19.5.2021

Remarque de l'assemblée : Il manque une feuille des présences mentionnée en annexe.

R : Il y a bien deux pages, il faut dérouler vers le bas pour voir la 2^{ème} page des signatures.

Le PV du 19.5.2021 est validé.

3. Modification des statuts :

3.1. Article 4, Phrase sur la réfection des bancs : Marc Rinaldi : propose de ne pas modifier la phrase sur l'entretien des chemins, des sentiers, des bancs et des voies de circulation ». La phrase comme elle était tournée avait l'air désuète, mais il ne voit pas pourquoi la supprimer car l'entretien est toujours d'actualité.

R : Dans les anciens statuts la SIP mentionnait son rôle sur l'entretien et la réfection des bancs et on le mentionne toujours pour informer le public. La modification sur la tournure de la phrase n'exclue pas cette tâche. Elle reste évidemment maintenue. Il y avait aussi le fait que c'est la ville qui s'occupe d'entretenir les bancs, etc...

Marc R. : justement elle le fait peut-être un peu par défaut. Ce serait peut-être à nous de mettre en place ses actions d'entretien. Qu'il y ait par derrière une association qui s'occupe et entretienne ce genre de choses. Comme organiser une journée pour entretenir ses sentiers, etc... Il trouve que c'est un peu bête de changer cette phrase dans les statuts.

R : La modification de la phrase ne change rien sur cette action. Dans la phrase il était mentionné «...*par le placement de plaques, marques et poteaux indicateurs* ». Mais aujourd'hui c'est le service du tourisme qui s'occupe de cela. Il était, de ce fait, nécessaire de mettre à jour cette phrase. Mais nous sommes bien évidemment favorables à toute nouvelle action pour le bien être de Chaumont.

3.2. Q : Hugo R : Quelle est la raison pour laquelle vous voulez changer les statuts ?

R : Le but du changement des statuts est de clairement simplifier la comptabilité car l'exercice comptable s'arrêtait au 30 juin/juillet et c'était compliqué. Lorsqu'on a revu/relu les statuts on a voulu les mettre tout simplement à jour.

3.3. Q : Hugo R : Pourquoi changer la phrase qui mentionne que « *la SIP peut représenter les habitants de Chaumont....* » ? Article 4

R : Afin que la SIP puisse être reconnue et représentée envers des tiers notamment les autorités.

Par exemple, nous regroupons les commentaires reçus des Chaumonniers et on remonte ses infos aux autorités. La ville n'aimerait pas qu'il y ait tout Chaumont qui leur écrive à tout bout de champ.

Hugo R : la réponse lui convient partiellement. Par principe d'accord. Il a de la peine avec cela. Il confirme que la SIP a de bonnes relations avec les autorités jusqu'à ce jour. Il ajoute : est-ce que toutes ses polémiques doivent être gérées par la SIP au sens large du terme ?

R : C'est justement ce que la SIP fait, elle s'occupe de gérer toutes ses choses. Et c'est pour cela que nous modifions les statuts pour être en phase avec la réalité.

Q : Mirko : ajoute qu'il est dommage d'enlever la phrase « *la société peut représenter les habitants de Chaumont auprès des autorités* ». Si on enlève cela des statuts on risque de perdre un petit peu notre représentation auprès des autorités. Aimerait changer le mot « *intercéder* » par le mot « *représenter* ».

R : La partie « *...peut représenter et défendre...* » elle se retrouve dans le mot : « *intercéder* »

Signification de : « *intercéder* » user de son influence auprès de quelqu'un.

Assemblée : Légalement pour représenter quelqu'un il faudrait avoir un mandat pour le faire, le mot intercéder est le plus adéquat.

Hugo R : propose de changer le mot intercéder par représenter.

Mirko : on peut élire un comité, on lui fait confiance. Et s'il y a des sujets critiques on fait un sondage. Il faut garder un statut pour la SIP qui représente bien les Chaumonniers auprès des autorités. Ce qui semble important est que le comité soit représentatif auprès des autorités.

Assemblée : La décision de ce soir sera prise par la majorité et selon les présences de ce soir. Les statuts peuvent donc être modifiés et validés.

R : La nouvelle formulation correspond bien et le rôle fondamental est bien là.

3.4. Le comité propose de voter la main levée pour accepter les statuts tels qu'ils sont proposés.

Articles proposés pour validation :

Art. 4 : 15x OUI / 5x NON / 4x ABSTENTION - L'article est accepté

Art. 10 : 22x OUI / 0x NON / 2x ABSTENTION - L'article est accepté

Art. 16 : 20x OUI / 0x NON / 4x ABSTENTION - L'article est accepté

Art. 18 : 24x OUI / 0x NON / 0x ABSTENTION - L'article est accepté

4. Communications du comité

Lors de la précédente assemblée vous avez élu le comité et on avait une absente. Présentation brève de Sandra Moreira en tant que nouveau membre du comité et nouvelle secrétaire de la SIP.

5. Divers

5.1. Sondages, questions aux Chaumonniers : Le Comité informe qu'il n'est pas évident de trouver une bonne solution pour réaliser des sondages.

Q : Mael Schertenleib : pourquoi vous n'utilisez pas le mail de communication de : info@chaumont ?

R : Le problème est celui de réussir à faire voter les gens de manière anonyme et en une seule fois. Une solution adéquate n'est pas évidente à trouver.

5.2. Passage piétons, rue a 30km/h, rétrécissement de la chaussée : Stéphane Junot : mentionne la problématique du passage piétons, le 30km/h, et du rétrécissement de la chaussée : il mentionne le passage difficile avec sa machine/son tracteur. Lorsqu'il est arrêté avant le dos d'âne, il se fait dépasser au niveau de la rue a 30km/h. Le dépassement des lignes blanches n'est normalement pas autorisé.

Marc Rinaldi rebondi sur ce qu'a dit Stéphane Junot : avant d'appliquer ce genre de décision : « rue a 30km/h » ou de ralentisseurs, il serait préférable de nous le demander et qu'il y ait des discussions au

lieu de passer par la ville directement. On a subi ses décisions depuis des dizaines d'années. On aimerait être consultés avant qu'une décision de ce type ne soit prise dans le futur.

R : Nous entendons bien votre remarque. Justement nous avons été invités à une séance qui expliquait les zones 30, 20, etc,... Nous avons bien défendu Chaumont contre une zone 30, de facto ils mettent des chicanes et le passage des camions/machines aurait été impossible. On a justement demandé des panneaux 30km/h et surtout pas de zone 30. Nous comprenons et entendons bien votre demande.

- 5.3. Emeute de personnes/visiteurs :** Dorothée Lenggenhager : faut faire qqch pour que les personnes qui viennent avec leur camping-car et autre puissent se parquer quelque part. Car ils se parquent devant leur nez. Des gens urinent devant les maisons. Il n'y a aucun respect. Elle a mis des piquets et des chaînes pour indiquer la limite de sa propriété. Elle a fait construire un tronc pour les vélos pour ses clients et il a été complètement squatté. Il est regrettable de devoir poser des panneaux pour montrer qu'ils envahissent des espaces privés. Il faut définir une zone pour que les gens puissent s'y parquer.

R : Le comité rappelle ce qui a été mentionné lors de la dernière AG : plus on construit des places de parc, plus on attire du monde. Nous avons déjà informé les autorités sur ce sujet.

Assemblée : Il faut que la SIP fasse une demande officielle pour un projet de 26 places de parc devant le terrain de foot. Et d'un marquage au sol pour montrer ce qui est public et ce qui est privé pour que les gens puissent reconnaître ce qui est privé et public.

R : Il y a un projet à la Coudre et la ville veut supprimer toutes les places de parc. Lorsque ses places disparaîtront, on va se retrouver avec beaucoup plus de monde. Les 26 nouvelles places à Chaumont ne seront pas suffisantes. Le projet sera réalisé d'ici 2025. Avoir une réflexion autant pour en haut que pour en bas. C'est une information importante à laquelle chaque Chaumonnier devrait s'impliquer.

- 5.4. Groupe de Travail/Réflexion :** Hugo Rinaldi, Mirko, proposent de créer un groupe de réflexion sur les sujets importants et décisions à prendre, en présence d'une personne de la ville.

Marc Lenggenhager : signale qu'il a essayé de créer une association en 2011 pour parler de tous ces problèmes mais que ça n'a rien donné. Il est inquiet des explications données par les élus et sur l'efficacité qui s'en suit. Pour le moment c'est statu quo. Il faudrait que les choses soient exécutées.

Hugo R : Un groupe de travail /réflexion serait idéal et chapotée par la SIP.

Assemblée : la ville n'a pas l'air très convaincue par nos problèmes. Il faudrait qu'on fasse un dossier avec photos et preuves à l'appui et pour introduire le(s) sujet(s).

R : Le Comité demande qui serait prêt à s'investir dans ce groupe de travail/réflexion ? Quelques personnes se sont proposées.

- 5.5. Terrain de foot :** Pierre Pfund signale que le terrain de foot a été construit et payé par nous les Chaumonniers il y a 35 ans ; et qu'il ne voit pas d'un mauvais œil de prendre quelques mètres pour faire des places de parc au bord du terrain de foot. Il n'y a plus de foot à Chaumont de toute façon.

R : Pour une période de test d'un an, le terrain de foot est en partie occasionnellement utilisé par le Ranch pour leurs chevaux.

Hugo R. : mentionne le sentiment que les autorités ne sont pas très compétentes ni efficaces. Il y a du tout et du n'importe quoi. Et je m'oppose pour que le Ranch prenne le droit sur ce terrain.

Mirko : je me suis battu pour que les conditions d'utilisation du terrain de foot restent d'intérêt public.

R : On va peser les intérêts de tous, on a déjà une liste d'éléments qu'on partage comme problématique. De plus on n'a plus de représentant de Chaumont au conseil général. On va prendre les choses une après l'autre mais il n'y aura pas de miracle pour cette année.

- 5.6. Piste de luge :** Hugo R. signale que dans le temps il y avait une piste de luge et qu'il n'y a plus rien maintenant, il ne reste plus qu'un talus. Il est fort dommage et il faudrait pouvoir la faire revivre.

Marc L: Son terrain avait été affecté et la piste devait continuer mais maintenant c'est impossible. Cela fait trois ans que la ville doit décider à qui attribuer cela, comme par exemple « le champ de patate ».

- 5.7. Vote par anonymat :** Q : Pierre Pfund : Je n'ai pas compris sur le problème qu'il n'y a pas de solution sur quoi ?

R : sur le fait de sonder tous les membres de la SIP, nous n'avons pas encore trouvé tous les moyens pour le faire. Le problème est de gérer l'anonymat et le vote unique par personne. Difficile de vérifier l'anonymat et que chacun vote qu'une seule fois.



Jean-Marc : quand on se réunit à l'assemblée, fort nombreuse, tout le monde sait qui vote pour quoi. Qu'est-ce que ça change si on vote autrement ?

R : Nous allons alors mettre en place cette option de vote en non anonymat par internet.

Assemblée : Il en va aussi de notre responsabilité individuelle à tous d'aider et d'informer les gens qui n'ont pas internet pour qu'ils puissent participer aux sondages.

5.8. Assemblées citoyennes : Mirko : aimerait rappeler que la nouvelle fusion a changé un peu la dynamique de la ville. D'une part on se réjouit de ce nouvel accès avec les autorités comme à la dernière AG. Que les autorités ont bien été à l'écoute de la SIP. D'autre part, il y a des assemblées citoyennes suite à la nouvelle fusion. Elles se réunissent par quartier, avec un comité élu, qui lui a une porte ouverte auprès du conseil général et du conseil communal. A ne pas négliger tant à titre individuel qu'associatif.

5.9. Communiqués Newsletter : Joëlle Tosetti: précise que sur le mail de la SIP nous recevons tous les communiqués de presse de la ville, ils nous considèrent comme un relais médiatique. Personnellement elle met dans la newsletter que ce qui pourrait concerner les Chaumonniers de près. Sachez qu'elle filtre beaucoup de mails. Nous espérons que cela vous convient ainsi.

Levée de l'assemblée extraordinaire à 21h34, suivi d'un apéritif offert par la SIP.

Chaumont, le 11 Juin 2021

Sandra Moreira,
Secrétaire de la SIP